



DELIBERATION N°2026-44

Autorisation au trésorier d'intervenir sur le compte 1068

Extrait du Registre des Délibérations

COMITÉ SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre à 18 h 30, le Comité Syndical du SEBV, régulièrement convoqué le huit septembre, s'est réuni à Sainte-Gemme Moronval, Salle Municipale des Associations et de la Culture, en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Stéphane LEMOINE**, Président.

Nombre de délégués titulaires du Comité Syndical : 31

Nombre de membres en exercice : 31

Quorum à atteindre en temps normal : (31/2+1) : 16

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 21

Présents pour le quorum : 21

M.	DESHAYES Ludovic	Titulaire	CA Pays de Dreux	CHERISY
M.	EECKMAN Jean-Marie	Titulaire	CA Pays de Dreux	BERCHERES-SUR-VESGRE
M.	ROY Raymond	Titulaire	CA Pays de Dreux	LA CHAUSSEE-D'IVRY
M.	TOISON Stéphan	Titulaire	CA Pays de Dreux	MEZIERES-EN-DROUAIS
M.	TRIBOUILLOIS Mathieu	Titulaire	CA Pays de Dreux	DREUX
M.	CAMBOULIVE François	Titulaire	CA Pays de Dreux	IVRY-LA-BATAILLE
M.	CHERON Denis	Titulaire	CA Pays de Dreux	MONTREUIL
M.	GUIRLIN Jean-Louis	Titulaire	CA Pays de Dreux	SAINT-GEORGES-MOTEL
M.	LUBOW Dominique	Titulaire	CA Pays de Dreux	SAINT-ANGE-ET-TORCAY
M.	DUMAS Philippe	Suppléant de	ALBERT Christian CA Pays de Dreux	SAINT-OUEN-MARCHEFROY
Mme	LE BRIS Martine	Titulaire	CA Pays de Dreux	SAUSSAY
M.	ANEST Louis	Titulaire	CA Pays de Dreux	VILLEMEUX-SUR-EURE
Mme	DEVINCK Jacqueline	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	VILLIERS LE MORHIER
M.	LEMOINE Stéphane	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	CHAUDON
M.	ROSSIGNOL Patrick	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	MEVOISINS
M.	LUSZEZSZIN Bruno	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	PIERRES
M.	ALORY Christophe	Titulaire	CA Evreux Portes de Normandie	MOISVILLE
M.	BERNHART Laurent	Titulaire	CA Evreux Portes de Normandie	CROTH
M.	DUGUAY Pascal	Titulaire	Seine Normandie Agglomération	FAINS
M.	VAUTIER Bruno	Titulaire	Seine Normandie Agglomération	PACY-SUR-EURE
M.	COURTAT Didier	Titulaire	Seine Normandie Agglomération	MENILLES

Absents excusés ayant donné pouvoir : 3

M.	FAVREAU Patrick	Titulaire	CA Pays de Dreux	SAINTE-GEMME-MORONVAL
M.	MEZARD Hugues	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	SAINT-PIAT
M.	BASTIANELLI Christophe	Titulaire	Seine Normandie Agglomération	LA ROQUETTE

Absents excusés : 7

M.	STEPHO Damien	Titulaire		CA Pays de Dreux	VERNOUILLET
Mme	PATUREL Cathy	Titulaire		CA Pays de Dreux	OULINS
M.	DELAHAYE Florian	Suppléant de	FAVREAU Patrick	CA Pays de Dreux	MEZIERES-EN-DROUAIS
M.	ALBERT Christian	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAULNIERES
M.	ALLAIN Philippe	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	JOUY SUR EURE
M.	MITSIALIS Nicolas	Suppléant de	DUGUAY Pascal	Seine Normandie Agglomération	BUEIL
M.	BIZARD Freddy	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	CROISY-SUR-EURE

Également présents (sans voix délibérative) : 4

M.	GENCE Xavier	Suppléant de	LUBOW Dominique	CA Pays de Dreux	MAILLEBOIS
Mme	DEQUAIRE Sylviane	Suppléant de	GENCE Xavier	CA Pays de Dreux	CRECY-COUBE
Mme	ELEOUET Fabienne		SNA	Conseillère municipale	BUEIL
M.	BIEUVILLE Mathieu		CA Pays de Dreux	Conseiller municipal	EZY SUR EURE

M. Bernhart est nommé secrétaire de séance.

Exposé du 2^{ème} Vice-Président :

Monsieur Alory, 2^{ème} Vice-Président rappelle le principe comptable des opérations RCE, RL ou autres réalisées par le Syndicat :

Elles sont imputées sur des **comptes 45** dits « **comptes de tiers** » puisque les études et travaux effectués le sont pour le compte de propriétaires privés ou publics, riverains de rivières.

A la fin de l'opération le **Reste à Charge**, appelé **RàC** pour le syndicat est calculé de la façon suivante :
Recettes réalisées - Dépenses réalisées.

Pour mémoire, en 2025 suite à la fusion, par **délibération N°2025-31** le Comité Syndical du SEBV a décidé de ne demander **aucune participation aux propriétaires** sur le RàC des opérations réalisées par le syndicat.

Ce RàC pour être prise en compte dans la comptabilité du SEBV doit alors faire l'objet **d'une dépense amortissable**. Or les travaux réalisés ne faisant pas partie du patrimoine du syndicat, il n'est pas pertinent d'amortir ce RàC.

Ainsi par une procédure comptable appelée « **neutralisation** », la dépense d'amortissement sur le RàC peut être annulée via, en contrepartie, la réalisation d'une recette.

Concernant cette délibération :

Suite à une erreur d'imputation de 2022 : le mandat 298 bord 42 de 2022 concerne le RCE 3 sites (4581-14) a été imputé à tort sur le compte PPRE Villemeux (4581-11).

La **régularisation** de cette erreur suppose de **réduire le compte PPRE Villemeux et par conséquent l'écriture de neutralisation** réalisée pour terminer l'opération. Pour ce faire, un **mouvement comptable** est nécessaire **sur le compte 1068** « affectation du résultat de fonctionnement à la section d'investissement ». Ce mouvement doit **au préalable** être soumis à **autorisation** de l'organe délibérant du syndicat.

L'objet de la présente délibération est d'autoriser le SGC de Dreux à effectuer le mouvement sur le compte 1068 pour réintégrer les suramortissements pratiqués au compte 20422 sur l'immobilisation « **SBV4R_2023_RAC** » pour un montant de 814€.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser** le SGC de Dreux à effectuer le mouvement sur le compte 1068 pour réintégrer les



suramortissements pratiqués au compte 20422 sur l'immobilisation « SBV4R_2023_RAC ».

- **D'autoriser le Président** à réaliser les opérations comptables nécessaires à la régularisation des opérations citées.

DOCUMENT RENDU EXECUTOIRE

Après dépôt à la Sous-Préfecture, le 22.09.26
Le Président,


Stéphane LEMOINE

Le Président,

Stéphane LEMOINE


SEBV
SYNDICAT EURE MOYENNE BLAISE VESGRE